



CONSEIL DE FIDUCIE DE LA CAISSE DE RETRAITE – NOUVELLE NOMINATION

| | |
|-----------------------------|---|
| AU: | Comité de vérification Conseil d'administration |
| RÉUNION: | Les 22 et 23 novembre 2016 |
| DE: | Monique Marcotte, vice-présidente, Personnes et Culture |
| DÉCISION RECHERCHÉE: | Nomination d'un fiduciaire au Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada pour combler une vacance résultant d'une démission. |
| PROCHAINES ÉTAPES: | Une lettre d'acceptation sera envoyée au nouveau fiduciaire par le Président-directeur général. |
| DATE: | Le 7 novembre 2016 |

CONTEXTE

- Comme prévu dans l'acte de fiducie entre CBC/Radio-Canada et les fiduciaires, le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada administre l'actif du Régime de retraite.
- L'article 3 de l'acte de fiducie (annexe C des règlements administratifs de la Société) traite de la composition du Conseil de fiducie.
- Le Conseil doit comprendre six fiduciaires au minimum, et sept au maximum :
 - Le Conseil de fiducie doit se composer en majorité (quatre) d'administrateurs ou de dirigeants de la Société.
 - Le haut dirigeant de la Société qui est chargé des Ressources humaines et le haut dirigeant chargé des Finances sont des fiduciaires en raison des postes qu'ils occupent, ou tout autre haut dirigeant de la Société désigné par le président-directeur général de la Société et approuvé par le Conseil d'administration de la Société.
 - La Société nomme tous les autres fiduciaires.

- La Société a accepté il y a longtemps que trois des fiduciaires, qui ne sont ni des administrateurs ni des dirigeants de la Société, soient deux employés (pour représenter les services français et anglais respectivement) et un retraité. Ces trois personnes sont choisies de la manière suivante :
 - Les deux employés sont désignés par le Comité consultatif des avantages sociaux (CCAS), un comité mixte direction-syndicats, qui traite des avantages sociaux des employés de CBC/Radio-Canada.
 - Le retraité est choisi par l'Association nationale des retraités de la SRC.
- Ces nominations sont ensuite soumises à l'approbation du Comité de vérification et du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada.
- Paul Gaffney, le fiduciaire représentant les retraités, a récemment annoncé sa démission à compter du 31 décembre 2016.
- Il faut par conséquent nommer un fiduciaire pour pourvoir le siège vacant.
- Conformément à la pratique établie, l'association nationale des retraités recommande son candidat, Alain Pineau, pour siéger au Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada afin de remplacer Paul Gaffney à compter du 1^{er} janvier 2017.

ÉLÉMENTS DÉCISIONNELS CLÉS

Nomination d'Alain Pineau au Conseil de fiducie en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

RÉSOLUTION

Que le Comité de vérification recommande au Conseil d'administration qu'Alain Pineau soit nommé au Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada à compter du 1^{er} janvier 2017.

ANNEXE

1. Biographie d'Alain Pineau

ANNEXE
BIOGRAPHIE D'ALAIN PINEAU

- Alain Pineau a passé 34 ans au sein de la Société Radio-Canada. Il y a été successivement journaliste radio à Montréal (1971-1974); rédacteur en chef des nouvelles réseaux de la radio française (1975-1983); délégué des émissions d'information des réseaux français à Paris (1983-1986); directeur régional associé de la Région de la Capitale nationale (1986-1988); vice-président associé Planification et Affaires réglementaires (1988-1992); vice-président associé Radiodiffusion régionale (1992-1994); vice-président Planification et Affaires réglementaires (1994-1995) et enfin, il a lancé et géré pendant 10 ans Galaxie, le réseau de musique par abonnement de Radio-Canada.
en 2005, il a occupé pendant sept ans le poste de directeur général de la Conférence canadienne des arts.

-

Il a siégé de 1992 à 2013 comme représentant de la Société Radio-Canada au conseil d'administration de la Fondation des prix du Gouverneur général pour les arts de la scène

Il a été président du Comité consultatif de Statistique Canada sur les statistiques culturelles de 2009 jusqu'à l'abolition du comité en 2012.